

Suivi du PCAET du Pays Cœur d'Hérault – Synthèse des indicateurs émissions polluantes

ETU-2021-128 - Edition Novembre 2021



CONDITIONS DE DIFFUSION

Atmo Occitanie, est une association de type loi 1901 agréée (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie. Atmo Occitanie est adhérent de la Fédération Atmo France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'État français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

Atmo Occitanie met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site :

www.atmo-occitanie.org

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle d'Atmo Occitanie.

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à **Atmo Occitanie**.

Les données ne sont pas systématiquement rediffusées lors d'actualisations ultérieures à la date initiale de diffusion.

Par ailleurs, **Atmo Occitanie** n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec **Atmo Occitanie** par mail :

contact@atmo-occitanie.org

SOMMAIRE

1. PREAMBULE.....	3
1.1. VERSION DE L'INVENTAIRE DES EMISSIONS ET PERIODE DE REFERENCE.....	3
1.2. METHODOLOGIE.....	3
2. LE SUIVI DES EMISSIONS POLLUANTES DU TERRITOIRE	4
3. LES OBJECTIFS NATIONAUX DE REDUCTION DES EMISSIONS POLLUANTES	6
3.1. POLLUANTS ATMOSPHERIQUES.....	6
3.2. GAZ A EFFET DE SERRE.....	11
4. CONTRIBUTION SECTORIELLE AUX EMISSIONS POLLUANTES	13
5. COMPARAISON AUX TERRITOIRES REFERENCES	15
6. INDICATEURS SECTORIELS.....	17
7. CONSOMMATIONS ENERGETIQUES	20
TABLE DES ANNEXES	23

1. Préambule

Afin d'accompagner au mieux les territoires dans l'amélioration des connaissances sur la qualité de l'air et des sources locales d'émissions de polluants atmosphériques et de GES, Atmo Occitanie propose ici une série d'indicateurs relatifs aux estimations locales d'émissions polluantes. Ces indicateurs sont mis à jour annuellement et répondent aux différents besoins énoncés ci-dessous.

Ces indicateurs doivent notamment permettre de répondre aux besoins de reporting des territoires au travers des plans et programmes sur lesquels ils sont attendus.

De plus, ces indicateurs permettent aussi d'estimer les émissions polluantes à long terme, et notamment de confronter les estimations faites à l'échelle d'un territoire aux objectifs régionaux ou nationaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques et de GES. Les objectifs nationaux de réduction des émissions sont définis pour les polluants atmosphériques par le PREPA (Plan National de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques) et pour les GES par la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone). De plus l'engagement de la Région Occitanie en terme de réduction de ses consommations énergétiques et de ses émissions polluantes se traduit par des objectifs régionaux de réduction inscrits dans la stratégie REPOS.

Enfin, selon les activités et évaluations réalisées, ces indicateurs pourront être complétés par des quantifications d'impact sur les émissions polluantes d'une ou plusieurs actions réalisées sur le territoire.

Ce document présente ainsi une série d'indicateurs territoriaux associés aux émissions polluantes sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault. Ces estimations sont issues de l'outil d'inventaire régional des émissions polluantes, mis en œuvre par Atmo Occitanie pour l'accompagnement des territoires dans la connaissance détaillée des sources locales émissives et des impacts associés.

Concernant les projections d'évolution à moyen et long termes des émissions polluantes au-delà de 2019, il est important de noter qu'elles n'intègrent pas les éventuels effets de la crise sanitaire et de ses conséquences sur l'activité du territoire.

1.1. Version de l'inventaire des émissions et période de référence

Les données d'émissions présentées ici sont issues de la version de l'inventaire précisée ci-dessous :

ATMO_IRS_V4.2_2008_2018

Ces données couvrent la période de référence suivante :

[2008 ; 2018]

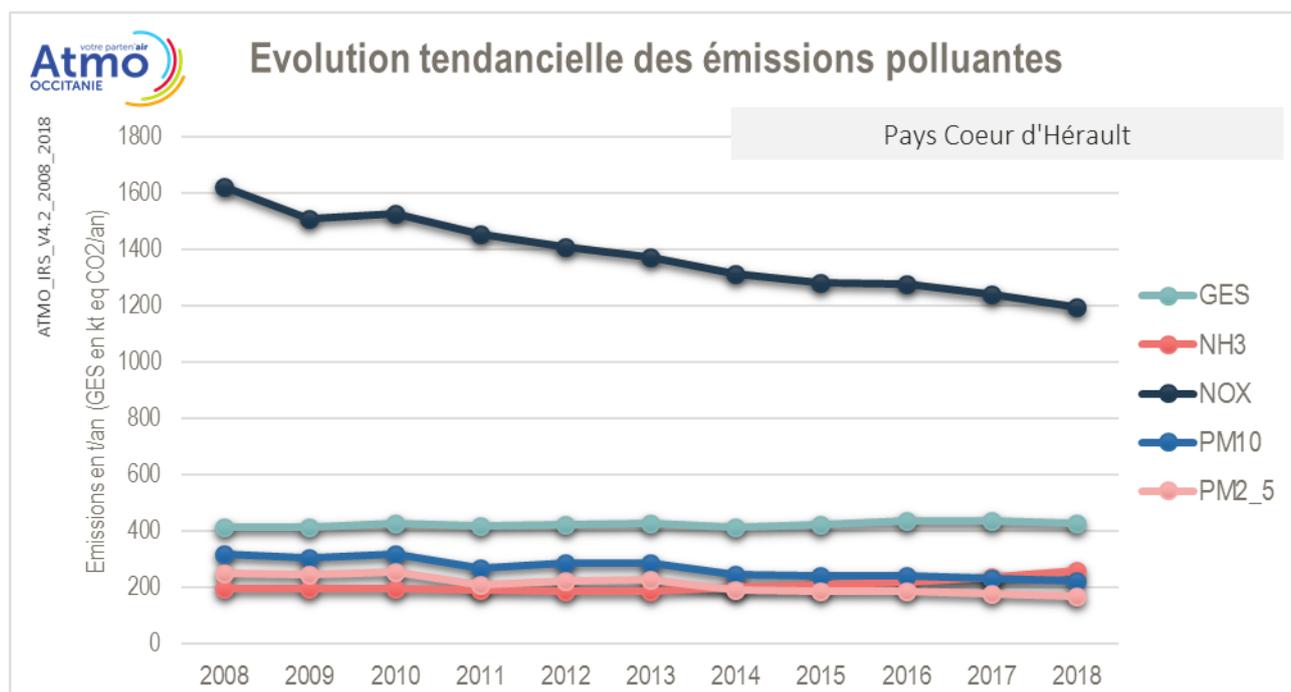
1.2. Méthodologie

La méthodologie d'inventaire est présentée en annexe.

2. Le suivi des émissions polluantes du territoire

Les indicateurs suivants sont définis sur le territoire :

- Les quantités émises, tous secteurs confondus, en tonnes/an ;
- L'évolution des émissions polluantes, observée sur l'ensemble de la période analysée, tous secteurs d'activité confondus ;
- L'évolution des émissions polluantes de la dernière année par rapport à la moyenne des quatre années précédentes, tous secteurs confondus ;



		polluants atmosphériques à effet sanitaire (t/an)			gaz à impact climatique (kt eq CO ₂ /an)		
		NOx	PM10	PM2.5	NH ₃	GES totaux	GES Hors CO ₂ Biomasse
2018	Emissions totales du territoire	1196	222	166	257	425	366
2008/2018	% d' évolution des émissions de polluants atmosphériques depuis 2008	-26%	-30%	-34%	33%	3%	-1%
2018/période 2014-2017	% d' évolution des émissions de polluants atmosphériques par rapport à la moyenne des 4 dernières années	-6%	-8%	-10%	19%	-1%	-1%

Entre 2008 et 2018, sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault, hormis pour l'ammoniac et les GES totaux qui ont augmenté, les **émissions de polluants atmosphériques ont diminué** de 26% à 34% selon les polluants. La tendance observée pour les émissions d'ammoniac qui ont augmenté de 33% entre 2008 et 2018 est principalement liée aux évolutions du cheptel bovin et à la quantité d'engrais azotés minéraux épandus.

Sur les 5 dernières années, les émissions de NOx, de particules en suspension et de GES ont diminué. A contrario, les émissions d'ammoniac ont augmenté de 19% en raison des apports d'engrais azotés.

3. Les objectifs nationaux de réduction des émissions polluantes

3.1. Polluants atmosphériques

Les objectifs nationaux de réduction des émissions polluantes indiqués ci-dessous sont définis pour les polluants atmosphériques par le **PREPA** ou **Plan National de Réduction des Emissions Polluantes**.

Les objectifs de réduction du PREPA pour 2030 par rapport à 2014 sont les suivants :

Objectifs de réduction des émissions par polluant prévus par le PREPA	
	Objectifs 2030 par rapport à 2014
NOx	50%
PM2.5	35%
NH3	16%

L'horizon principal pour l'atteinte de ces objectifs est l'année 2030 et l'année de référence est l'année 2014. Les objectifs nationaux sont estimés tous secteurs d'activité confondus.

Les indicateurs proposés pour le suivi des émissions polluantes par rapport aux objectifs nationaux définis dans le PREPA sont les suivants :

- L'évolution annuelle des émissions polluantes, observée sur l'ensemble de la période analysée, tous secteurs d'activité confondus ;
- Pour la dernière année disponible, soit 2018 :
 - l'écart à la trajectoire définie par le PREPA,
 - la part de l'objectif de réduction des émissions en 2030 qui est d'ores et déjà atteint,
 - l'atteinte de l'objectif PREPA pour 2018.

Situation en 2018					
	Evolution annuelle observée (2008-2018)	Ecart à la trajectoire en 2018	Part de l'objectif 2030 atteint en 2018	Part de l'objectif qui devrait être atteint en 2018 selon le PREPA	Atteinte des objectifs en 2018
NOx	-8,9%	4,4%*	18%**	25%	
PM2.5	-13,1%	-9,2%*	38%**	12%	
NH₃	28,2%	33,5%*	0%**	25%	

Instructions de lecture :

- * Pour un polluant donné, en 2018, la quantification des émissions est estimée « au-dessous » (<0) / « au-dessus » (>0) de la trajectoire définie entre 2014 et 2030 par le PREPA ;
- Exemple : La quantification des émissions de NOx en 2018 sur le territoire est au-dessus de la trajectoire attendue dans le cadre du PREPA
 - **Pour un polluant donné, une certaine part de l'objectif de réduction attendu en 2030 est d'ores et déjà atteinte en 2018
- Exemple : concernant les émissions de NOx, en 2018, 18% de l'objectif de réduction des émissions attendu dans le cadre du PREPA entre 2014 et 2030 est d'ores et déjà atteint.

En 2018, pour le territoire du Pays Cœur d'Hérault la trajectoire du PREPA est respectée pour les particules PM2.5. La trajectoire concernant les NOx et le NH₃ n'est pas respectée.

Pour l'année 2030, année de projection du PREPA :

- L'estimation d'évolution des émissions en 2030, par rapport à 2014 est calculée selon l'évolution annuelle observée sur la période ;

Situation estimée en 2030 par rapport à 2014				
	Evolution annuelle observée (2008-2018)	Estimation de l'évolution des émissions en 2030	Objectifs 2030 donné par le PREPA	Atteinte des objectifs en 2030
NOx	-8,9%	-37,5%	-50%	
PM2.5	-13,1%	-48,4%	-35%	
NH₃	28,2%	+78,9%	-16%	

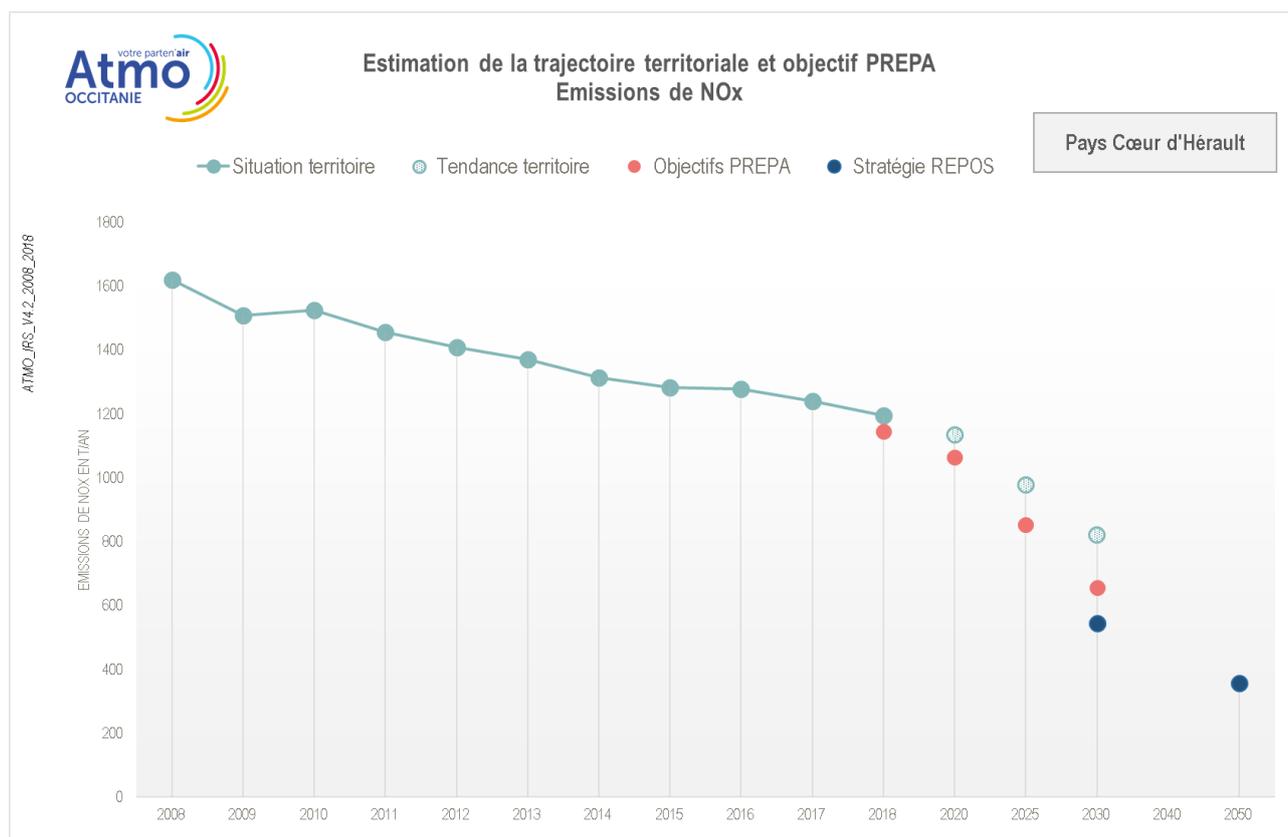
En 2018, suivant l'évolution annuelle observée, la **trajectoire définie par le PREPA entre 2014 et 2030 serait respectée pour les particules PM2.5.**

Par contre, **la trajectoire définie par le PREPA entre 2014 et 2030 ne serait pas respectée pour les NOx et le NH₃.** La projection à l'horizon 2030 de l'évolution des émissions de NH₃ observée entre 2008 et 2018 explique cette augmentation de près de 79%. A l'échelle régionale, l'évolution estimée des émissions de NH₃ pour 2030 est de 25%.

Les efforts de réduction des émissions pour ces polluants doivent donc être maintenus pour atteindre le respect de la trajectoire.

Ci-après, la représentation de la trajectoire d'évolution des émissions polluantes sur le territoire pour les NOx et les particules PM2,5. Les objectifs donnés par le PREPA et par la stratégie régionale REPOS sont indiqués pour information.

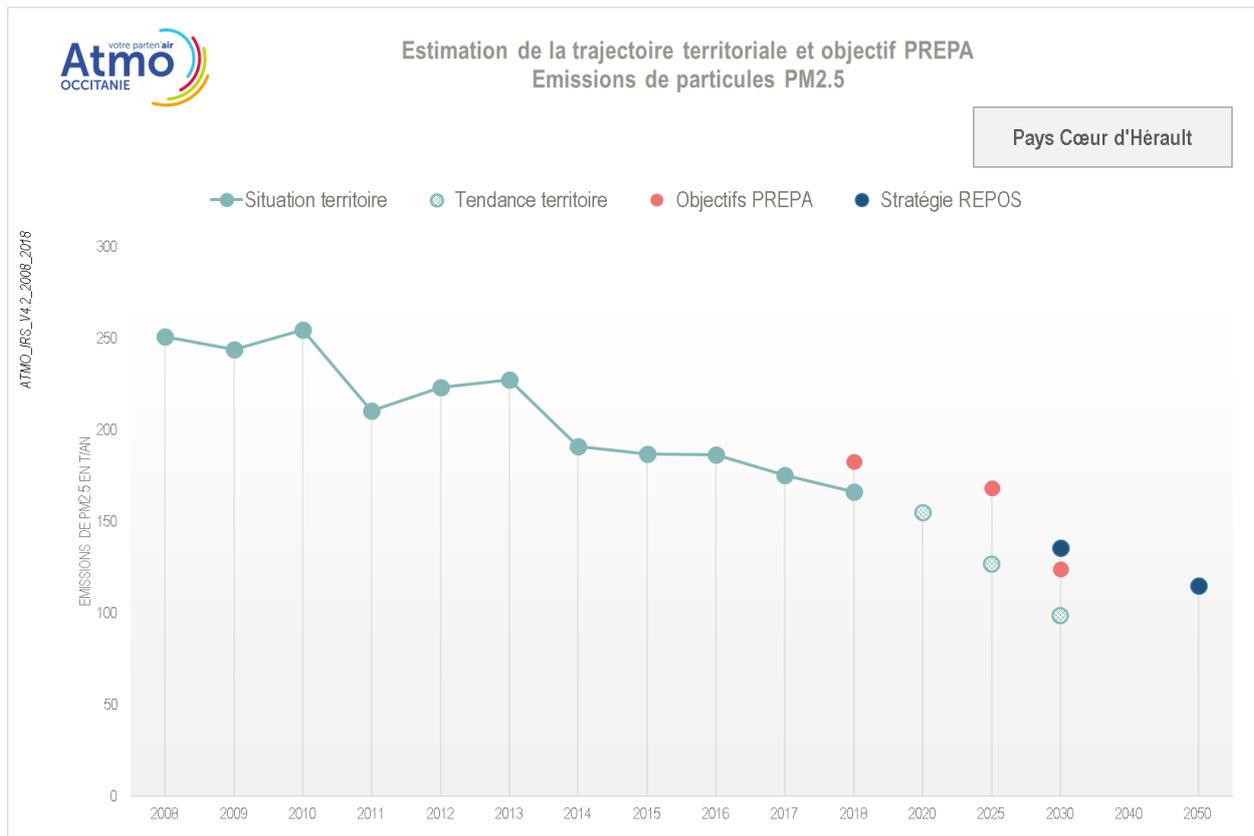
Les **émissions de NOx** issues principalement du transport routier et du chauffage résidentiel, diminueraient de manière tendancielle (-37,5% entre 2014 et 2030) grâce à l'amélioration technologique des véhicules imposée par les normes, ainsi que par les alternatives électriques attendues au niveau national d'ici 2040. Toutefois, la trajectoire définie par le PREPA de -50% pour 2030 ne serait pas respectée.



Instructions de lecture:

- La courbe notée « Situation territoire » représente l'estimation de l'évolution des émissions polluantes estimées sur la période 2008-2018 grâce à l'outil d'inventaire des émissions polluantes, ainsi qu'une projection selon cette tendance aux différents horizons, à des fins de comparaison avec les objectifs régionaux et nationaux.
- La courbe notée « Tendances territoire » représente l'évolution estimée des émissions polluantes pour la période 2018-2050.
- La courbe notée « Objectifs PREPA » indique les quantités d'émissions de polluants atmosphériques estimées à atteindre en 2025 et 2030, échéances du PREPA, afin de respecter les objectifs définis nationalement par le PREPA. Les objectifs sont définis tous secteurs d'activité confondus.
- La courbe notée « Stratégie REPOS » indique les réductions d'émissions de polluants atmosphériques estimées par la mise en place de la stratégie REPOS rapportée au niveau du territoire. Ces quantifications ont fait l'objet d'une étude détaillée par Atmo Occitanie, disponible sur le site internet : <https://www.atmo-occitanie.org/occitanie-evaluation-de-limpact-des-actions-de-la-strategie-repos-lhorizon-2050-2019>

Les **particules fines PM2.5** sont issues principalement du chauffage résidentiel (notamment la combustion de bois) et des transports routiers (combustion du carburant, usure des pneus...). Une baisse de 34% est observée entre 2008 et 2018 sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault. Les projections tendancielle montrent que la trajectoire définie par les objectifs du PREPA pour les particules PM2,5 serait respectée pour 2030. L'amélioration énergétique des bâtiments et le renouvellement des appareils de chauffage au bois les plus anciens par des appareils récents moins polluants sont des exemples d'actions qui devraient permettre d'atteindre les objectifs fixés par le PREPA pour 2030.



3.2. Gaz à Effet de Serre

Les objectifs nationaux de réduction des émissions polluantes indiqués ci-dessous sont définis pour les GES par la **SNBC** ou **Stratégie Nationale Bas Carbone**. L'horizon principal pour ces objectifs est l'année 2050 et l'année de référence 1990.

Les indicateurs proposés pour le suivi des émissions de GES par rapport aux objectifs nationaux définis dans la SNBC sont les suivants :

- L'évolution annuelle des émissions de GES, observée sur l'ensemble de la période analysée, tous secteurs d'activité confondus.

Pour la dernière année disponible, soit 2018 :

- L'écart à la trajectoire définie par la SNBC
- *La part de l'objectif* de réduction des émissions de GES donné par la SNBC en 2050 qui est déjà atteint en 2018

Situation en 2018					
	Evolution annuelle observée (2008-2018)	Ecart à la trajectoire en 2018	Part de l'objectif atteint en 2018	Part de l'objectif qui devrait être atteint en 2018 selon la SNBC	Atteinte des objectifs en 2018
GES Hors CO2 Biomasse	-0,1%/an	+19,5%*	6%**	25%	

● Instructions de lecture :

* : La quantification des émissions de GES en 2018 sur le territoire est au-dessus de la trajectoire attendue dans le cadre de la SNBC

** : Concernant les émissions de GES, en 2018, 19% de l'objectif de réduction des émissions attendu dans le cadre de la SNBC entre 1990 et 2050 est d'ores et déjà atteint.

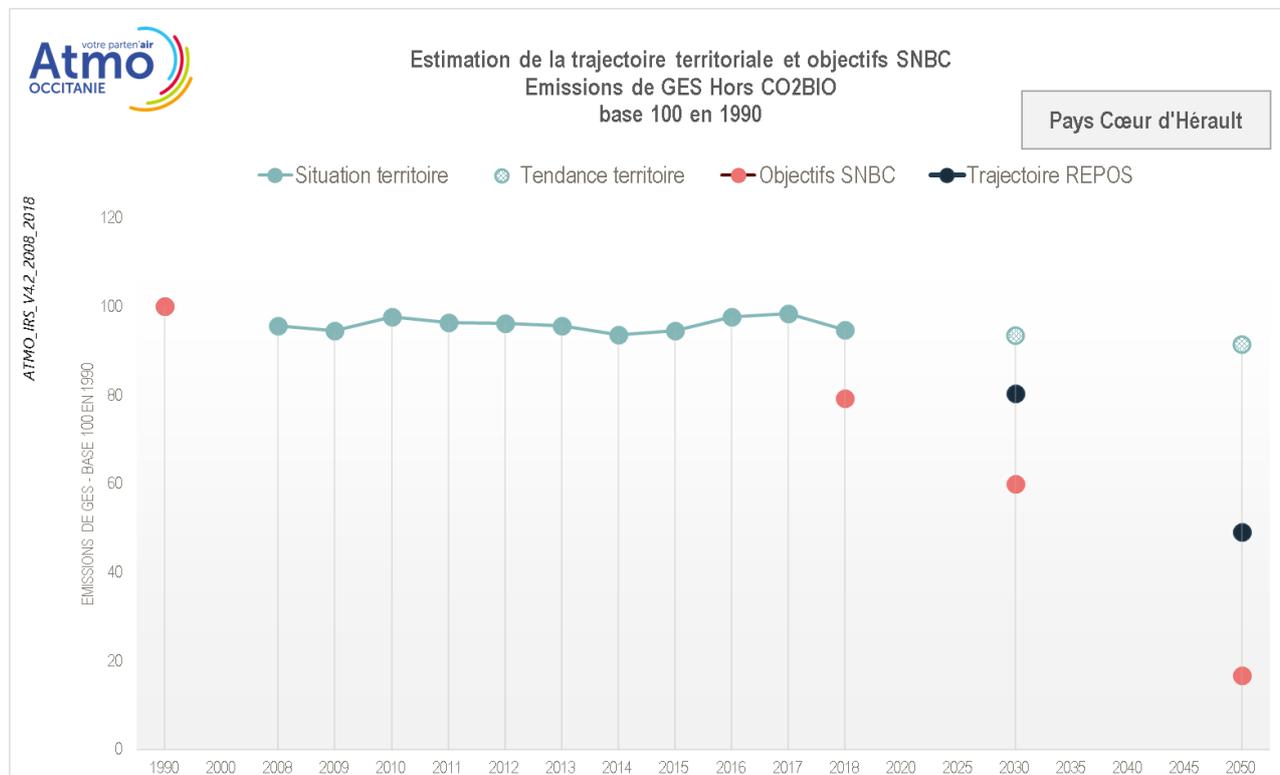
Référence : révision SNBC 10/2020, www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/19092_strategie-carbone-FR_oct-20.pdf

Pour l'année 2050, année de projection de la SNBC :

- L'estimation d'évolution des émissions de GES en 2050, par rapport à 1990 et selon l'évolution annuelle observée sur la période ;

Situation estimée en 2050 par rapport à 1990				
	Evolution annuelle observée (2008-2018)	Estimation de la réduction des émissions en 2050	Objectifs 2050 donné par la SNBC	Atteinte des objectifs en 2050
GES Hors CO2 Biomasse	-0,1%/an	-8%	-83%	

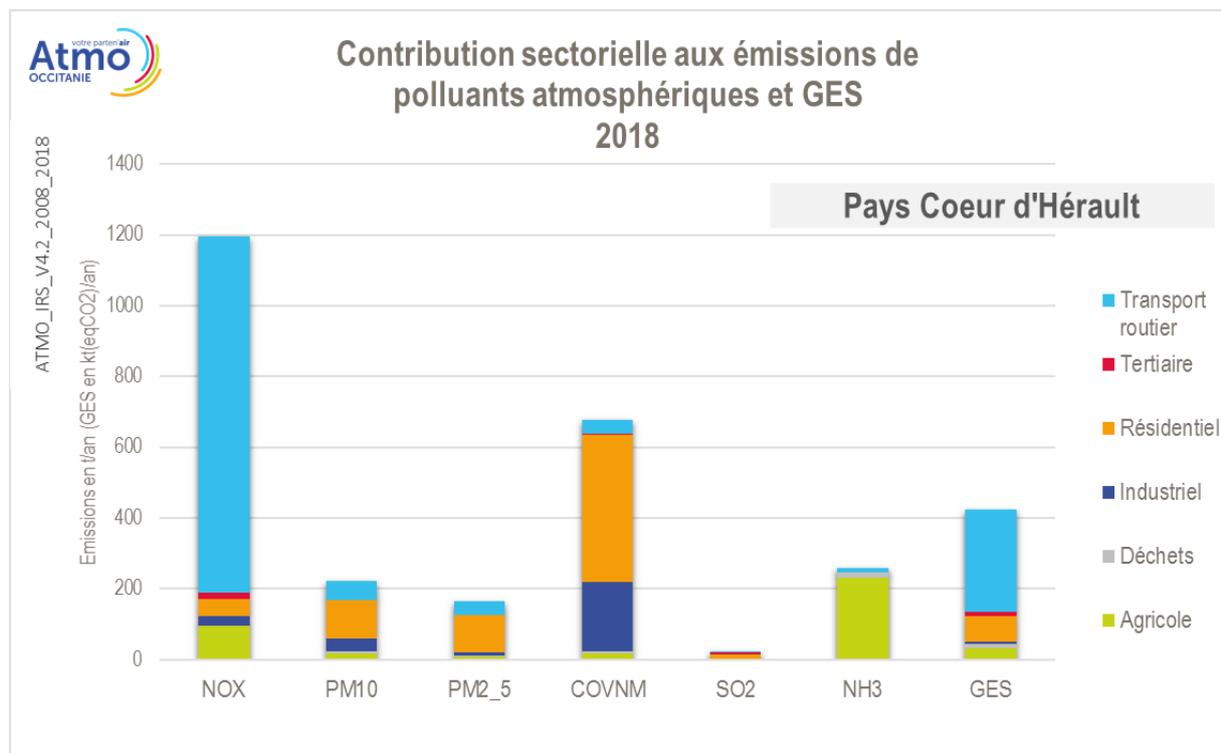
Suivant l'évolution des émissions de GES observée sur le territoire, **l'objectif de réduction donné par la SNBC ne devrait pas être atteint en 2050** (voir le graphe suivant pour la représentation de la trajectoire d'évolution des émissions de GES sur le territoire à cet horizon). Les émissions de GES projetées étant stables, les efforts de réduction sont donc importants pour pouvoir atteindre les objectifs donnés par la SNBC.



Instructions de lecture :

- La courbe notée « Situation territoire » représente l'évolution des émissions de GES hors CO2 biomasse estimées sur la période 2008-2018 grâce à l'outil d'inventaire des émissions polluantes, ainsi qu'une projection selon cette tendance aux différents horizons, à des fins de comparaison avec les objectifs régionaux et nationaux.
- La courbe notée « Tendance territoire » représente l'évolution estimée des émissions polluantes pour la période 2018-2050.
- La courbe notée « Objectifs SNBC » indique les quantités d'émissions de GES Hors CO2 Biomasse estimées à atteindre en 2030 et 2050, afin de respecter les objectifs définis nationalement par la SNBC.
- La courbe notée « Stratégie REPOS » indique les réductions d'émissions de GES estimées par la mise en place de la stratégie REPOS rapportée au niveau du territoire. Ces quantifications ont fait l'objet d'une étude détaillée par Atmo Occitanie, disponible sur le site internet (voir lien indiqué dans la partie 3.1)

4. Contribution sectorielle aux émissions polluantes



	Agricole	Déchets	Industriel	Résidentiel	Tertiaire	Transport routier
NOX	8,0%	0,1%	2,1%	4,2%	1,3%	84,3%
PM10	8,3%	2,2%	16,4%	48,1%	0,2%	24,7%
PM2.5	4,4%	2,9%	4,8%	62,9%	0,2%	24,7%
COVNM	2,4%	1,0%	29,0%	61,5%	0,2%	5,8%
SO₂	0,3%	0,5%	0,2%	71,5%	18,6%	8,9%
NH₃	89,4%	6,7%	0%	0,1%	0%	3,8%
GES	7,5%	2,8%	1,6%	16,7%	3,0%	68,4%

Par polluant, indication des premiers (rouge) et deuxièmes (jaune) secteurs contributeurs aux émissions polluantes

Le **transport routier est le premier contributeur** aux émissions d'**oxydes d'azote** et de **GES** sur le territoire avec plus de 84% des émissions totales de NOX et 68% des émissions de GES. Ce secteur est aussi le **deuxième contributeur** aux émissions de particules en suspension **PM10** et **PM2,5** du territoire, pour environ de 25%.

Le **secteur résidentiel**, en raison du chauffage des bâtiments et principalement du chauffage au bois, est le **premier contributeur aux émissions de particules PM10 et PM2,5**. Il est aussi le **principal émetteur de COVNM** en raison de l'utilisation de solvants ménagers (peintures, produits ménagers). Il est le deuxième contributeur aux émissions de SO₂ et de GES.

Le secteur **tertiaire est le deuxième contributeur aux émissions de SO₂** (chauffage des bâtiments). Cependant les quantités émises sur le territoire restent faibles.

Le **secteur agricole** est le **premier contributeur aux émissions de NH₃** (89%) sur le territoire. Ces émissions proviennent du cheptel bovin et de l'apport d'engrais azotés.

Le **secteur industriel** est le deuxième contributeur aux émissions de **COVNM** (entreprises utilisant des solvants).

Le **secteur des déchets** est le deuxième contributeur aux émissions **NH₃**, avec toutefois une faible contribution (moins de 7%) en comparaison au secteur agricole (89%).

5. Comparaison aux territoires références

Emissions par habitant en 2018

Composés	Unité	Emission par habitant du territoire	Emission par habitant – département 34	Emission par habitant - Région
NOx	kg/hab/an	15	10	13
PM10		3	2	4
PM2.5		2	1	2
NH ₃		3	1	8
GES totaux	T eq CO2/hab/an	5	4	6
GES Hors CO ₂ Biomasse		5	3	5

En **2018**, les **émissions moyennes par habitant du Pays Cœur d'Hérault** sont généralement **plus élevées que dans le département de l'Hérault** et **proches de la moyenne régionale**.

Les émissions de NOx par habitant se distinguent des autres polluants en raison de la présence de l'autoroute A75 sur ce territoire qui est responsable de 73% des émissions de NOx issues du trafic routier sur ce territoire (voir paragraphe 6).

Part du territoire de niveau supérieur en 2018

Composés	Part des émissions du territoire dans le département 34	Part des émissions du territoire dans la région
NOx	10%	2%
PM10	10%	1%
PM2.5	11%	1%
NH ₃	18%	1%
GES totaux	9%	1%
GES Hors CO ₂ Biomasse	9%	1%

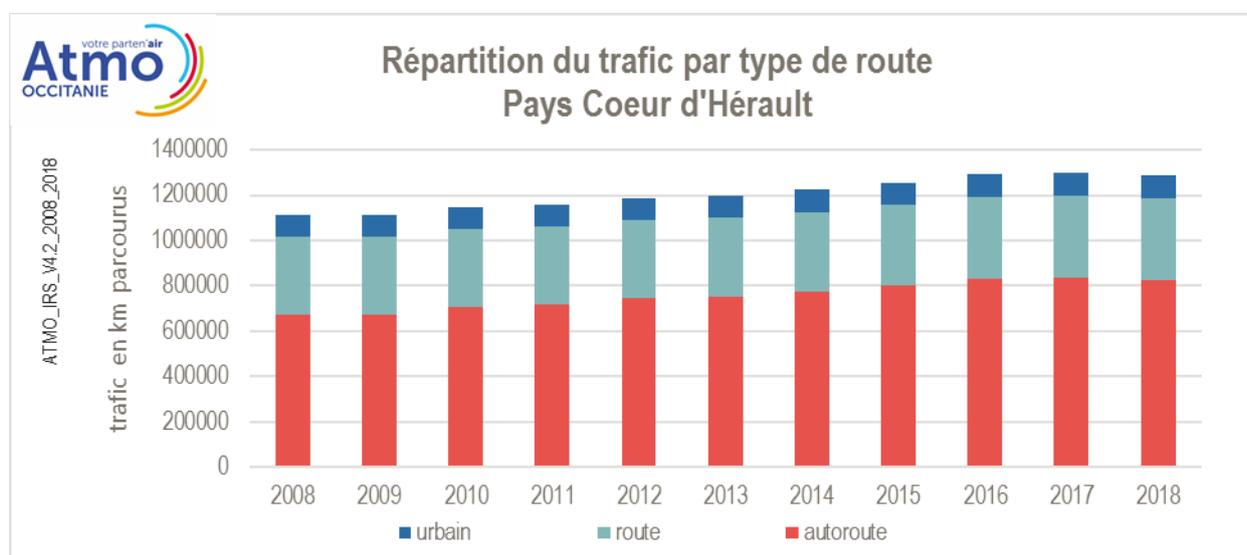
En 2018, le territoire du Pays Cœur d'Hérault **contribue significativement aux émissions du département de l'Hérault entre 9 et 11%** selon les polluants et GES.

Ceci est en lien avec son poids démographique et à la contribution du trafic routier dans les émissions (7% de la population du département et présence de l'autoroute A75).

Au niveau régional, les émissions du Pays Cœur d'Hérault représentent entre 1% et 2% des émissions régionales en lien avec sa part de population régionale de 1%.

6. Indicateurs sectoriels

Evolution du trafic routier et répartition des émissions par type de route sur le territoire



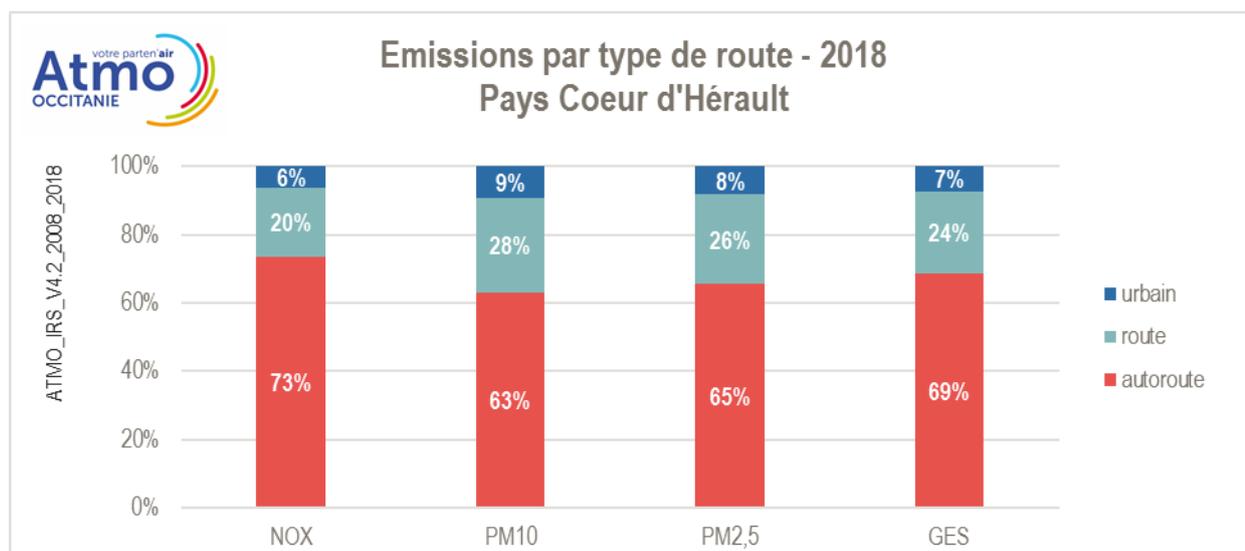
En **2018**, les **autoroutes** représentent **64% du trafic** sur le territoire de Pays Cœur d'Hérault. La circulation **sur les routes interurbaines** représente **28%**, tandis que le trafic en **milieu urbain** est de **8%**. La répartition entre les 3 modes de circulation évolue peu de 2008 à 2018. Toutefois, la part du trafic sur autoroutes a légèrement augmenté au cours de la période. En 2019, 29 000 véhicules par jour en moyenne ont emprunté le réseau autoroutier du territoire.

Entre 2008 et 2018, sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault, **le trafic routier a augmenté** en moyenne de plus de **15%** tous types de routes confondus. Cette progression varie selon le type de routes. C'est sur le réseau autoroutier que cette progression est la plus forte (+23%).

Evolution des km parcourus	Autoroutes	Routes	Voies urbaines	Tous types de routes
2017/2018	-1,4%	0,0%	-0,2%	-0,9%
2008/2018	23,0%	3,6%	3,7%	15,3%

Cependant entre **2017 et 2018** une **baisse du trafic routier est observée** dans son ensemble, avec des différences selon les types de routes : diminution de -1,4% sur les autoroutes et -0,2% sur les voies urbaines. Cette tendance est également observée au niveau régional, où le trafic a également diminué de 1,2%.

En **2018**, le trafic sur autoroutes est le **premier contributeur du secteur « Transports » aux émissions de NOx, particules PM10 et PM2,5 et GES** avec près de deux tiers des émissions issues du trafic routier.

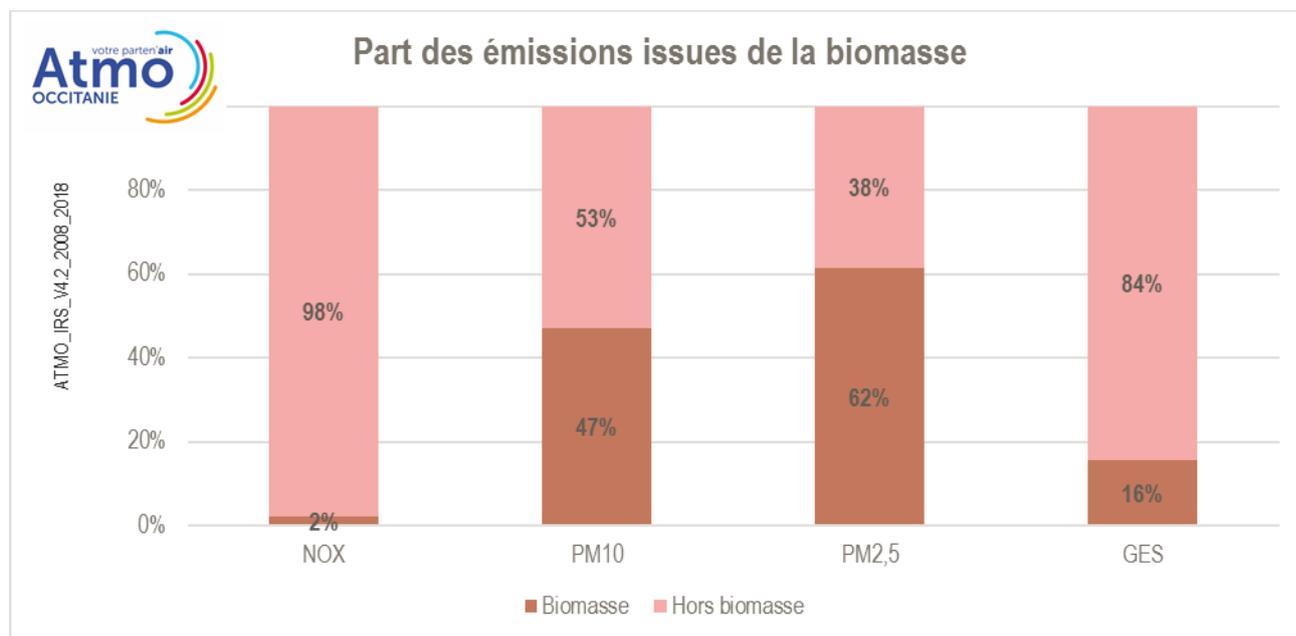


Emissions agricoles par ha

	Emissions polluantes agricoles / SAU	polluants atmosphériques (en kg/ha/an)				Gaz à impact climatique (en t eq CO2 /ha/an)
		NOx	PM10	PM2.5	NH3	GES totaux
2018	Emissions agricoles annuelles rapportées à la SAU	2,2	0,4	0,2	5,4	0,8

Au niveau des surfaces agricoles, les émissions sont relativement faibles. Les émissions les plus élevées concernent le NH₃ avec 5,4 kg/ha/an mais restent en deçà de la moyenne du département (7,3 kg/ha/an) et de la région (14,3 kg/ha/an)

Emissions polluantes dues à la combustion de biomasse



La combustion de **biomasse** est le **premier contributeur** aux émissions du **secteur résidentiel** de **PM2,5** (62% des émissions) et le **deuxième** aux émissions de **PM10** (47% des émissions). Cette part est en augmentation par rapport à 2008 en lien avec le poids croissant de ce combustible dans la consommation d'énergie.

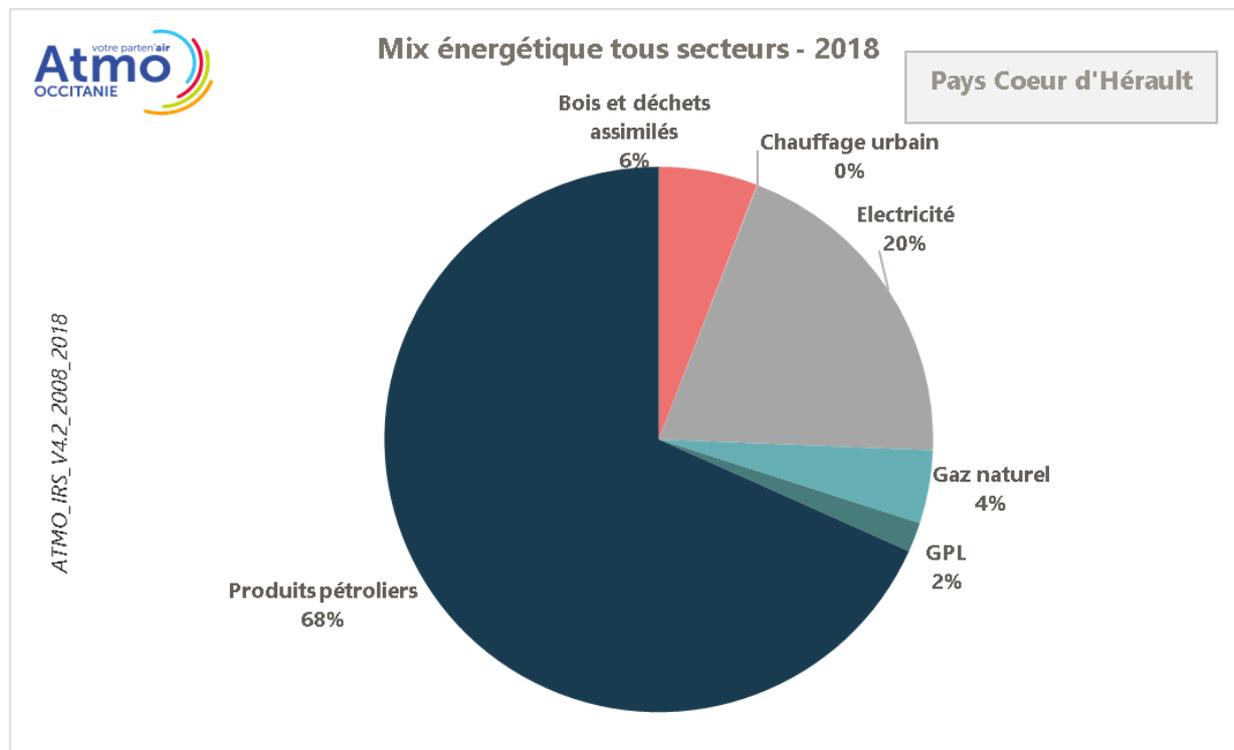
Indicateur Déchets

Indicateurs Traitements des déchets	polluants atmosphériques (en tonnes)		Gaz à impact climatique (en kt eq. CO2)	
	NOx	PM10	GES	CO2 Biomasse
2018				
Emissions annuelles du secteur Déchets	1	5	12	0
% issu de l'incinération	0%	0%	0%	-
% issu des centres d'enfouissement	50%	0%	37%	-
% autres sources	50%	100%	63%	-

Sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault, le secteur du traitement des déchets contribue faiblement aux émissions totales : 2,2% pour les émissions de PM10 et 2,8% pour les émissions de GES. Environ un tiers des émissions de GES du secteur des déchets provient des centres d'enfouissement.

7. Consommations énergétiques

Mix énergétique tous secteurs



Le **mix énergétique** représente la répartition des différentes sources d'énergies qui sont utilisées afin de répondre aux besoins énergétiques d'une zone géographique. Sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault, le mix énergétique se compose principalement des **produits pétroliers** (68%) suivi de l'**électricité** (20%).

Les indicateurs suivants sont définis sur le territoire :

- La consommation totale du territoire, tous secteurs confondus, en GWh ;
- L'évolution de la consommation énergétique du territoire, de la dernière année par rapport à la moyenne des quatre années précédentes, tous secteurs confondus ;

Note : Ces estimations sont réalisées par l'outil d'inventaire régional d'Atmo Occitanie, notamment à partir des données réelles de consommations énergétiques lorsqu'elles sont disponibles et détaillées et d'estimation départementales ou régionales le cas échéant.

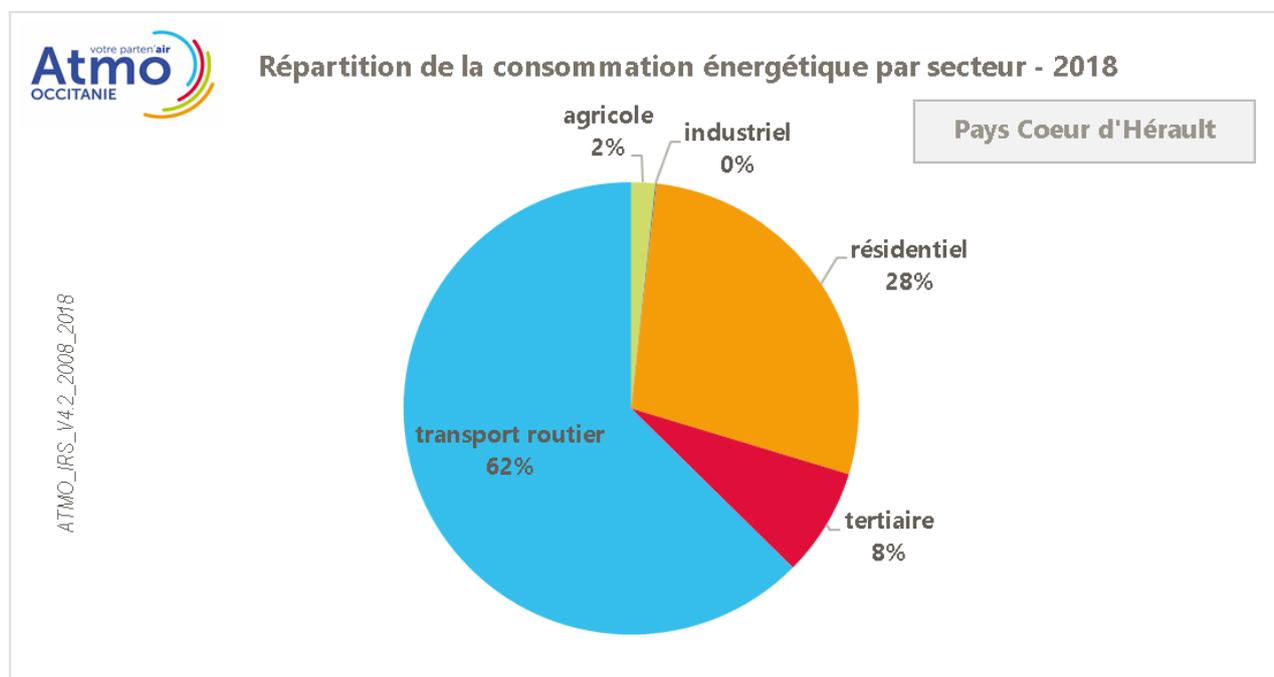
		Total	Bois et dérivés	Produits Pétroliers	Gaz naturel	GPL	Electricité
2018	Consommation totale du territoire (GWh)	1755	106	1214	75	31	328
2018 / 2014	% d'évolution de la consommation énergétique*	+1%	+4%	+2%	+1%	+2%	-2%

*évolution par rapport à la moyenne des 4 dernières années

En 2018 par rapport à 2014, la **consommation énergétique sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault**, tous secteurs confondus, **est estimée en très légère augmentation de 1%**, avec des différences selon les principaux combustibles utilisés. L'usage de la biomasse connaît la plus forte progression avec 4% de hausse en moyenne depuis 2014. Seule, la consommation d'électricité est en diminution sur cette période (-2%).

Sur la même période, à l'échelle de la région Occitanie, on observe une diminution de la consommation totale d'énergie de l'ordre de 1%. A l'échelle nationale, cette baisse s'établit en 2018 autour de 0,7%, tous secteurs et toutes énergies confondus.

● Répartition de la consommation d'énergie par secteur d'activité



Le **transport routier** représente **62% de la consommation énergétique du territoire** du pays Cœur d'Hérault et consomme majoritairement des produits pétroliers dont environ 80% de gazole (données nationales 2018 : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/>).

		Tous secteurs (GWh)	Résidentiel et Tertiaire (en GWh)	Transports (en GWh)
2018	Consommation totale du territoire (GWh)	1755	625	2215
2018/2014	% d'évolution de la consommation énergétique par rapport à la moyenne des 4 dernières années	+1%	-1%	+2%

En 2018, sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault, la **consommation énergétique tous secteurs confondus est en augmentation de 1%** par rapport à la moyenne des 4 dernières années. Cette évolution est variable selon les secteurs et le combustible utilisé : elle est en diminution pour le secteur Résidentiel-Tertiaire et en augmentation pour le secteur des transports.

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : L'inventaire régional des émissions polluantes et des GES

Dans le cadre de l'arrêté du 24 août 2011 relatif au Système National d'Inventaires d'Emissions et de Bilans dans l'Atmosphère (SNIEBA), le Pôle de Coordination nationale des Inventaires Territoriaux (PCIT) associant :

- le Ministère en charge de l'Environnement,
- l'INERIS,
- le CITEPA,
- les Associations Agréées de Surveillance de Qualité de l'Air ;

a mis en place un guide méthodologique pour l'élaboration des inventaires territoriaux des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.

Ce guide constitue la référence nationale à laquelle chaque acteur local doit pouvoir se rapporter pour l'élaboration des inventaires territoriaux.

Sur cette base et selon les missions qui lui sont ainsi attribuées, Atmo Occitanie réalise et maintient à jour un Inventaire Régional Spatialisé des émissions de polluants atmosphériques et GES sur l'ensemble de la région Occitanie. L'inventaire des émissions référence une trentaine de substances avec les principaux polluants réglementés (NO_x, particules en suspension, NH₃, SO₂, CO, benzène, métaux lourds, HAP, COV, etc.) et les gaz à effet de serre (CO₂, N₂O, CH₄, etc.).

Cet inventaire est notamment utilisé par les partenaires d'Atmo Occitanie comme outil d'analyse et de connaissance détaillée de la qualité de l'air sur leur territoire ou relative à leurs activités particulières.

Les quantités annuelles d'émissions de polluants atmosphériques et GES sont ainsi calculées pour l'ensemble de la région Occitanie, à différentes échelles spatiales (EPCI, communes, ...), et pour les principaux secteurs et sous-secteurs d'activité.

La méthodologie de calcul des émissions consiste en un croisement entre des données primaires (statistiques socioéconomiques, agricoles, industrielles, données de trafic...) et des facteurs d'émissions issus de bibliographies nationales et européennes.

$$Es, a, t = Aa, t * Fs, a$$

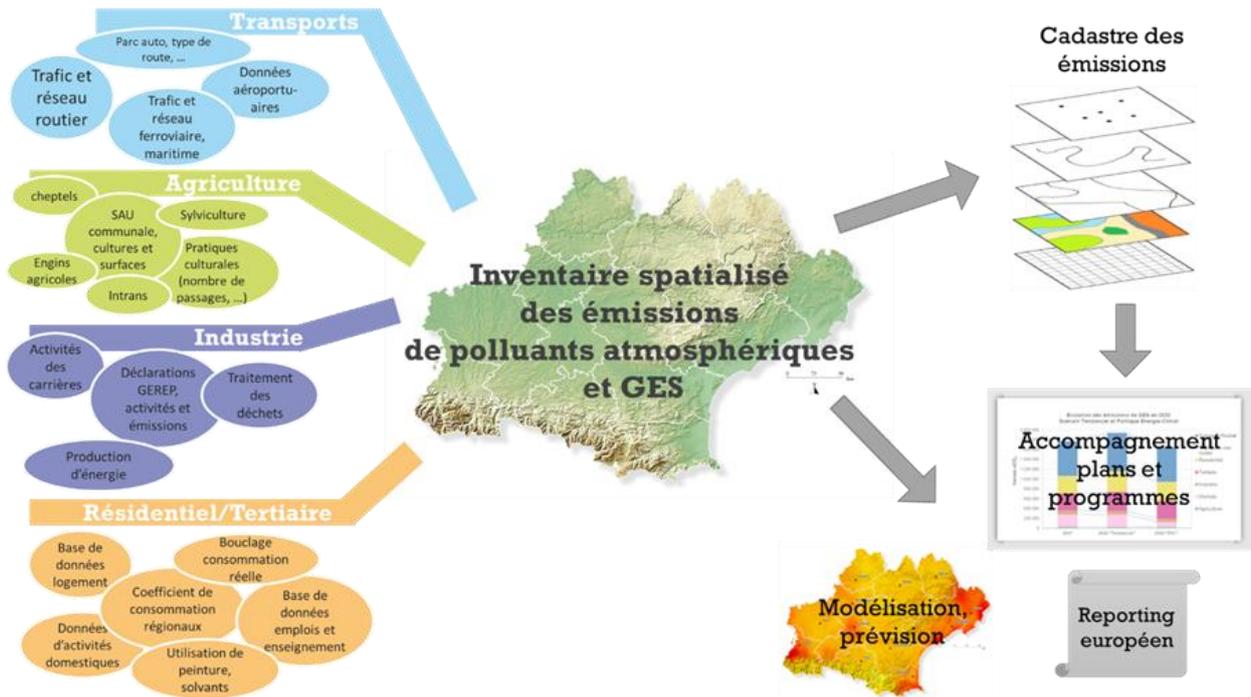
Avec :

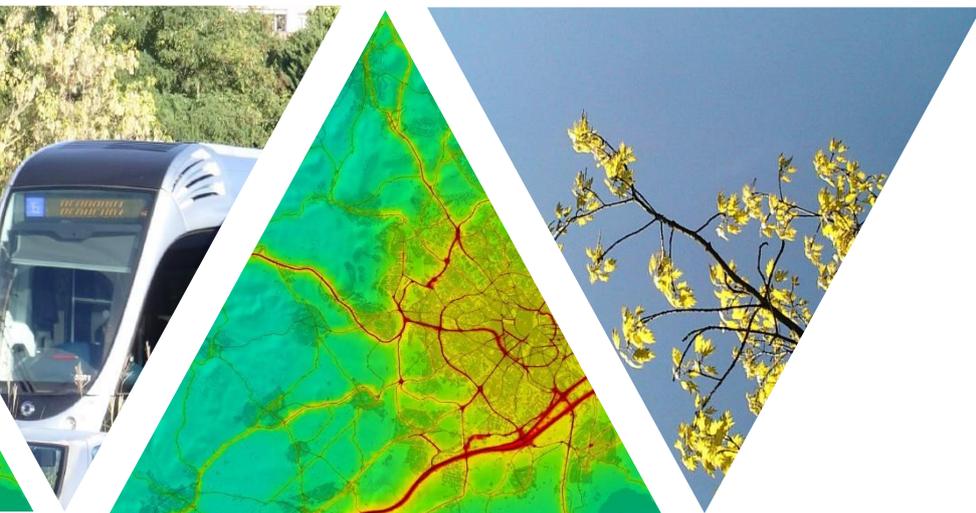
E : émission relative à la substance « s » et à l'activité « a » pendant le temps « t »

A : quantité d'activité relative à l'activité « a » pendant le temps « t »

F : facteur d'émission relatif à la substance « s » et à l'activité « a »

Ci-dessous un schéma de synthèse de l'organisation du calcul des émissions de polluants atmosphériques et GES :





L'information sur la qualité de l'air en Occitanie

www.atmo-occitanie.org

Atmo
OCCITANIE
votre parten'air
Votre observatoire régional de l'air

Agence de Montpellier
(Siège social)
10 rue Louis Lépine
Parc de la Méditerranée
34470 PEROLS

Agence de Toulouse
10bis chemin des Capelles
31300 TOULOUSE

Tel : 09.69.36.89.53
(Numéro CRISTAL – Appel non surtaxé)

Crédit photo : Atmo Occitanie